

# RÈGLEMENT DU CONCOURS EXOTISMES SAINT VALENTIN FACEBOOK 2020

## ✓ ARTICLE 1

Exotismes, SAS au capital de 97.808 euros, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 342 566 155 et dont le siège social est situé au 164, Rue Albert Einstein – 13013 Marseille, ci-après l'ORGANISATEUR organise un concours de la Saint Valentin Facebook avec tirage au sort sur le site Internet [www.exotismes.fr](http://www.exotismes.fr) et sur Facebook. Ce concours se déroule du 5 Février 2020 au 11 Février 2020, minuit heure de Paris. Il est doté pour le gagnant de la dotation suivante : 1 Box Duo St Valentin Made in France

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook ou Made in France box que l'ORGANISATEUR décharge de toutes responsabilités.

## ✓ ARTICLE 2

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. Une seule inscription par personne physique est autorisée.

## ✓ ARTICLE 3

La dotation pour le Concours Saint Valentin Facebook sera la suivante :

- 1 Box Duo St Valentin Made In France d'une valeur de 75,00€.

## ✓ ARTICLE 4

Pour participer au concours et intégrer le tirage au sort, il suffit aux participants de posséder un compte Facebook, d'aimer la page Exotismes Facebook, d'aimer la photo Saint Valentin du concours, et de taguer un ami sur la photo.

## ✓ ARTICLE 5

Le tirage au sort aura lieu le 12 février 2020 parmi la liste des personnes remplissant les conditions citées à l'ARTICLE 4. Le ou la gagnante sera contacté(e) par message privé afin de lui communiquer les modalités à suivre pour recevoir son prix et cela dans un délai de 1 mois maximum après que la liste des participants ait été validée. Aucun message ne sera délivré aux perdants. En aucun cas le lot à gagner ne pourra être échangé ou repris contre tout autre article ou un autre lot ou contre des espèces.

## ✓ ARTICLE 6

L'ORGANISATEUR se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu. La responsabilité de l'ORGANISATEUR ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès aux sites Internet quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique. Les participants s'engagent à décharger l'ORGANISATEUR ainsi que ses sociétés partenaires, ses cadres ou ses employés de toutes responsabilités, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent tirage.

## ✓ ARTICLE 7

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription avec un contenu farfelu, partiellement ou totalement erroné

## ✓ ARTICLE 8

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription des participants.

## ✓ ARTICLE 9

Les gagnants autorisent l'ORGANISATEUR à citer son nom, prénom et adresse pour toute utilisation dans le cadre de la promotion de la présente opération, sans autre rémunération que le lot gagné par tirage au sort. Les gagnants autorisent l'ORGANISATEUR à utiliser sur le site Internet à titre indicatif leurs prénoms, noms et ville de résidence sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre les lots reçus. En cas de refus, les gagnants renonceront expressément à leur prix.

## ✓ ARTICLE 10

CNIL : Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 "informatique et liberté". Tous les participants disposent, en application de l'article 34 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données qui les concernent et ce par courrier électronique à l'adresse [secretariat@exotismes.com](mailto:secretariat@exotismes.com).

## ✓ ARTICLE 11

La participation au tirage au sort implique l'acceptation de ce présent règlement sans restriction ni réserve.

## ✓ ARTICLE 12

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site Internet [www.exotismes.fr](http://www.exotismes.fr). Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : Exotismes – Tirage au sort Facebook Saint Valentin- 164, Rue Albert Einstein – 13013 Marseille.

## ✓ ARTICLE 13

Exotismes se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la présente opération en cas de réalisation d'un événement indépendant de sa propre volonté et présentant un caractère exceptionnel. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par le Tribunal de Marseille.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Marseille, le 4 Février 2020.